



## CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET HANDICAP

En collaboration avec l'AGEFIPH, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Rhône-Alpes se sont engagées à développer l'apprentissage en faveur des personnes handicapées.

### La loi

Obligation d'emploi de **6 % de son effectif** de personnes reconnues travailleurs handicapés pour les entreprises d'au moins 20 salariés.

A défaut, elles doivent payer une contribution à l'Agefiph :

- 1 - Si aucune action n'a été engagée : 1 500 fois le SMIC horaire par an et par personne manquante.
- 2- Si des actions ont été engagées mais n'atteignent pas les 6% : 400 à 600 fois le SMIC horaire en fonction de la taille.

### Contrat d'apprentissage et handicap

- Pas de limite d'âge.
- L'apprenti est exclu de l'effectif de l'entreprise pour le calcul du quota de 6 % mais il est comptabilisé comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
- Aides pour les employeurs :

Subvention forfaitaire	Montant par semestre	Plafond	Durée maximale
- de 30 ans	2 550 €	20 400 €	4 ans
+ de 30 ans	6 800 €	40 800 €	3 ans

- **Crédit d'impôt** de 2 200 € pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés (au lieu de 1 600 €)
- **Aide à l'aménagement du poste de travail**, à l'organisation du travail, au tutorat, etc.
- Une **prime à l'insertion** de 1 600 € pour la signature d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois avec l'apprenti à l'issue du contrat d'apprentissage.
- Une **prime au contrat durable** de 3000 € pour la signature d'un CDI à temps plein à l'issue du contrat d'apprentissage (montant minoré en cas de temps partiel et majoré de 1500 € si le bénéficiaire est âgé de plus de 45 ans).

### CONTACTS

#### Service apprentissage

5 rue Salteur  
73024 Chambéry cedex  
Tél. 0820 22 73 73 (0,09 € TTC/MN)  
Télécopie 04 79 75 76 74  
apprentissage@savoie.cci.fr  
www.savoie.cci.fr

**Valérie ROBY** Conseillère,  
**Aida ALIĆ** Conseillère  
**Claire RASTELLO** Chef de Service

#### **Permanence téléphonique le matin**

08 h 30 – 12 h 15

#### **Réception du public tous les jours**

De 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30